

# Nouvelle baisse des tarifs mobiles en janvier

Le prix des appels fixe-mobile va une nouvelle fois baisser. Comme prévu, l'Arcep, le régulateur des télécoms, va imposer aux opérateurs une nouvelle baisse de leurs prix de gros ce qui permettra aux prix de détail de baisser.

Au 1er janvier 2008, les terminaisons d'appel – versées par un opérateur à un autre pour l'utilisation de son réseau – devraient passer de 7,5 centimes à 6,5 centimes la minute pour les appels passés vers les réseaux d'Orange et de SFR et de 9,24 centimes à 8,5 centimes vers Bouygues Telecom.

Annoncés en juillet dernier, ces nouveaux tarifs ont été validés par la Commission européenne.

Ces tarifs resteront valables pendant 18 mois « dans l'attente d'une harmonisation nécessaire des pratiques des régulateurs européens », précise l'Arcep, notant un écart compris entre deux et 18 centimes d'euros la minute pour les terminaisons d'appels dans les différents pays européens.

Suite à cette annonce, Orange a dénoncé le traitement préférentiel accordé à Bouygues Telecom, tandis que ce dernier a appelé à encore plus de réductions, selon l'AFP. Les achats de terminaison d'appel mobile, premier flux financier entre opérateurs en France, leur ont rapporté plus de 3,3 milliards d'euros en 2006, souligne l'autorité.

Rappelons que les précédentes baisses des terminaisons d'appels entre opérateurs (les prix ont été divisés par 3 entre 2002 et 2007) ont permis aux prix des appels de baisser de 50%.

Pour autant, l'UFC Que Choisir ? estime que la décision de l'Arcep est insuffisante. « Les opérateurs mobiles perçoivent un droit de passage qui dépasse encore largement le seul coût et abusent ainsi de leur position de monopole sur leur propre réseau ». Interrogé par l'AFP, Julien Dourgnon, directeur des études de l'association, a estimé que le montant des terminaisons d'appels mobiles, « en France comme en Europe est une aberration ».

UFC « envisage de saisir le Conseil d'Etat » sur cette question, la réglementation prévoyant que le prix des terminaisons d'appels doit être « orienté » vers les coûts.

L'association plaide pour une terminaison d'appel mobile au même prix que pour le fixe, c'est-à-dire de l'ordre d'un centime.

Un avis qui est pourtant partagé par l'Arcep. L'Autorité s'est en effet prononcée pour une harmonisation des coûts. « Il n'y a aujourd'hui plus de raison objective pour que les niveaux de terminaison d'appel mobiles soient déterminés de façon significativement différente de ceux des terminaisons d'appels fixes. Il est même nécessaire, dans un contexte de convergence et de concurrence directe croissante entre opérateurs du fixe et du mobile, que ce déséquilibre concurrentiel disparaisse rapidement », explique Paul Champsaur, président de l'Arcep. On ne peut pas être plus clair.

Une position rejetée par les opérateurs qui estiment que les réseaux fixes et mobiles n'engendrent

pas les mêmes coûts.